

Affaire suivie par :  
Evelyne COGGIOLA-TAMZALI  
Tél : 01 45 17 62 55  
Mél : evelyne.coggiola-tamzali@ac-creteil.fr

68 avenue du général de Gaulle  
94000 CRETEIL  
www.dsden94.ac-creteil.fr

Créteil, le 28 novembre 2023

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Val de Marne

à

Mesdames et messieurs les chefs des  
établissements publics et privés sous contrat  
Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA  
Mesdames et messieurs les directeurs de CFA  
Mesdames et messieurs les directeurs  
des services éducatifs des hôpitaux  
Mesdames et messieurs les directeurs  
des instituts médicaux éducatifs  
Madame la proviseure de l'unité pédagogique  
régionale - maison d'arrêt de Fresnes

**Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)  
Année scolaire 2023-2024**  
**Références : Arrêté du 23.06.2016 (publié au J.O. du 28.06.2016)  
Règlement du CNRD 2023-2024  
Instruction du 16/11/2023 relative à la session 2024 du Concours national de la Résistance  
et de la Déportation, parue au Bulletin académique n° 64 du 16 novembre 2023**

Ce concours scolaire, l'un des plus anciens et des plus mobilisateurs au sein de l'éducation nationale, a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur la formation historique et civique que leur apporte l'école. Ce concours s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et constitue une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève, dont le travail de mémoire et la vérification des sources et des informations font partie.

**Le thème de l'édition 2023-2024 est le suivant « Résister à la déportation en France et en Europe ».**  
**La présentation du concours et des ressources sont disponibles sur : <https://eduscol.education.fr/cnrd>**  
**Diverses ressources et lien utiles sont présentés dans les annexes jointes.**

#### **Publics concernés**

Les publics concernés sont :

- au collège, les élèves des classes de troisième uniquement, incluant les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et ceux relevant des dispositifs ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)

- au lycée, les élèves de toutes les classes (y compris ceux relevant des dispositifs ULIS), à l'exception des formations post-baccalauréat ;
- dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les élèves à partir de la classe de troisième.

#### 1 – Les classes de tous les lycées (et assimilées)

Les candidats peuvent se présenter dans la ou les catégories de leur choix parmi :

- la première catégorie : rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel (durée 3 heures) ;
- la deuxième catégorie : réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes, portant sur le thème annuel et ayant impliqué au moins 2 candidats ;

#### 2 - Les classes de troisième (et assimilées)

Les candidats peuvent se présenter dans la ou les catégories de leur choix parmi :

- la troisième catégorie : rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel (durée 2 heures) ;
- la quatrième catégorie : réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes, portant sur le thème annuel et ayant impliqué au moins 2 candidats.

#### **Date des inscriptions**

Les établissements dont un ou plusieurs élèves souhaitent participer à la session 2023-2024 du CNRD doivent remplir le tableau de recensement des candidatures joint et le faire parvenir à la DSDEN **au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024.**

#### **Date des épreuves individuelles**

La date des épreuves individuelles du CNRD des première et troisième catégories (voir ci-dessus) a été fixée nationalement au **vendredi 22 mars 2024.**

La date de retrait des sujets vous sera précisée ultérieurement, via un courriel envoyé sur la boîte fonctionnelle de l'établissement.

#### **Devoirs individuels et travaux collectifs**

##### 1 - Devoirs individuels

Les épreuves doivent être effectuées en classe, sous surveillance, en respectant la durée indiquée.

Les candidats ne disposeront d'aucun document personnel pendant la composition et veilleront à utiliser une encre foncée (bleue ou noire) afin que la copie puisse être lisible après avoir été scannée.

Les candidats composeront sur des copies modèle « Education nationale », fournies par l'établissement et utilisées pour le DNB ou pour le baccalauréat, qui devront être anonymées avec les étiquettes d'anonymat fournies lors du retrait des sujets.

##### 2 - Travaux collectifs

Les types de travaux (ouvrage, présentation numérique interactive, film, document sonore, production destinée à être exposée ou/et manipulée), les contraintes formelles (supports, durées, dimensions, poids...) et le respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image sont précisées dans le règlement national du concours.

**Attention, tous les travaux collectifs devront être accompagnés d'un document de présentation rédigé.** Ce document a pour but d'enrichir et de documenter le point de vue des correcteurs. Il leur permet de retracer le chemin parcouru par les élèves. Il présentera la composition de l'équipe incluant candidats, professeurs, intervenants et partenaires. Il clarifiera la nature de l'investissement des candidats, les données à connaître concernant les ressources mobilisées, les recherches, les visites et les rencontres effectuées. Il mettra en

évidence les étapes de la réalisation de l'œuvre, son maniement s'il y a lieu de l'expliciter, l'investissement et l'organisation de ses candidats.

Lorsque la production collective est sous format dématérialisé, elle doit être intégralement enregistrée sur une clé USB. Le document de présentation, également sous format dématérialisé, doit figurer sur cette même clé. Lorsque la production est non-dématérialisée, le document de présentation doit être imprimé ou manuscrit et il n'y a pas de clé USB. Lorsque la production est mixte, le format du document de présentation est laissé aux choix des candidats.

Plusieurs fiches méthodes relatives à la réalisation des travaux collectifs et à la rédaction du document de présentation sont disponibles sur Eduscol dans la page suivante : <https://eduscol.education.fr/cnrd> rubrique Modalités de participation. Il est vivement conseillé de s'y reporter.

### **Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image**

Il est rappelé que les sources utilisées (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) doivent être explicitement mentionnées et que chaque personne interviewée par les candidats doit l'autoriser par écrit via le modèle joint. Il est également nécessaire de s'assurer que les parents des élèves qui apparaîtraient dans la production (par l'image ou par la voix), l'aient autorisé par écrit via le modèle joint.

### **Transmission des devoirs et travaux collectifs**

**Les copies individuelles et les travaux collectifs devront être transmis par l'établissement au plus tard le mardi 26 mars 2024 à l'adresse suivante :**

**DSDEN du Val-de-Marne  
Bureau 946, à l'attention d'Evelyne Coggiola-Tamzali  
70 avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil**

Chaque œuvre collective doit être accompagnée du document de présentation du projet et de la liste des élèves.

Sur l'ensemble des travaux collectifs transmis doivent être clairement indiqués :

- le nom et les coordonnées de l'établissement ;
- la catégorie de participation au concours ;
- le nom, le prénom et la classe de chaque candidat.

Ces mentions doivent figurer à un endroit unique, pour chaque élément composant le projet afin de permettre au service organisateur du concours d'assurer l'anonymat des productions présentées au jury, sans altérer celles-ci.

### **Résultats**

La désignation des lauréats se déroule à la fois au niveau départemental, académique et national.

1 - Le collège départemental de correcteurs

Le collège départemental des correcteurs se réunira au mois d'avril pour sélectionner les meilleures productions au niveau départemental et celles qui seront transmises au jury académique. La grille d'évaluation des devoirs individuels et des travaux collectifs, utilisée par le collège départemental des correcteurs, est présentée en pièce jointe.

2 - Le jury académique

Le jury académique sélectionnera parmi les copies individuelles et travaux collectifs transmis par les trois départements de l'académie de Créteil, les productions qui seront envoyées au jury national.

### 3 - Le jury national

Il examinera les travaux sélectionnés dans les jurys académiques et établira le palmarès au début du premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

#### Les prix

Une cérémonie départementale sera organisée en fin d'année scolaire 2023-2024 pour féliciter les élèves auteurs des meilleures productions et valoriser leur travail.

Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement aux établissements concernés. En fonction du nombre de lauréats et du nombre de places limité dans la salle des fêtes de la préfecture et du conseil départemental, il est possible que les groupes primés au titre des travaux collectifs ne puissent être représentés que par quatre élèves au maximum.

Je vous remercie pour votre collaboration dans le rayonnement de ce concours auprès de vos équipes.

Pour la Rectrice et par délégation  
L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de l'éducation nationale  
de la direction des services départementaux du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

#### Pièces jointes :

- 1\_Circulaire académique CNRD 2023-2024
- 2\_Règlement du CNRD 2023-2024
- 3\_Tableau d'inscription des candidats CNRD
- 4\_Liste des élèves ayant réalisé le travail collectif
- 5\_Autorisation de captation image de personnes majeurs
- 6\_Autorisation de captation image de personnes majeurs
- 7\_Grille d'évaluation du CNRD
- 8\_Ressources et liens utiles CNRD
- 9\_Ressources historiques CNRD dans le Val-de-Marne
- 10\_Affiche de présentation du CNRD à l'attention des élèves